

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 5 novembre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.*

*Etaient présents :*

<i>M. POIRON Jean-Pierre</i>	<i>Mme ESCOFET Dany</i>
<i>M. JACQUEMOT Jean-Paul</i>	<i>Mme VIAL Simone</i>
<i>M. PALAIS Jean-Claude</i>	<i>M. SERRAILLE Michel</i>
<i>Mr POMMIER Philippe</i>	

*Absent(e) excusé(e) :* *Mme COLLON Colette*  
*Secrétaire de séance :* *Mme ESCOFET Dany*

**OBJET : EHPAD– Réf : 2024.03.06**  
**EMBAUCHE D'UN AGENT SOCIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE –**

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet a été créé en date du 28 mars 2017 (délibération 2017.02.01) et qu'il conviendrait de le pourvoir.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000102 ;

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 01 janvier 2025.

L'agent recruté sera rémunéré au 7ème échelon du grade d'agent social soit à l'indice brut 381.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 01 janvier 2025 aux conditions susnommées ;
- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Dany ESCOFET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20241105-20240306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Présidente,  
Mme CHAVEROT Véronique  
42780

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le .17/12/2024

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux service de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)